

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Auto partage - Aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux
□ à l'Association Autocomm pour l'année 2007 -Décision - Autorisation.

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'auto partage est une forme particulière de location d'automobile pour une courte durée. Il est très différent du co-voiturage. Il permet d'avoir accès, pour un faible coût, à un véhicule en bon état.

L'auto partage encourage les ménages à utiliser une voiture ponctuellement et en fonction de leurs besoins plutôt que d'être propriétaire d'un véhicule plus souvent au parking que sur la route. Cette solution moins onéreuse est socialement plus avantageuse. Elle fait faire des économies importantes à ceux qui ne veulent recourir à la voiture qu'occasionnellement.

Ce mode de transport est également bénéfique pour l'environnement. Elle s'inscrit dans le projet communautaire à travers le PDU et plus récemment le plan climat. Le propriétaire d'une automobile a tendance à l'utiliser au maximum. En revanche, les abonnés à un organisme d'auto partage font un usage plus rationnel de la voiture. Il y a donc moins de véhicules sur les routes et moins d'émission de gaz polluants et de gaz à effet de serre.

La Suisse, le Canada et les Etats-Unis ont mis au point avec succès de tels systèmes de transport. En France, Paris, Lille et Strasbourg participent financièrement à ce système qui demeure encore largement inexploré et mal connu en raison du cadre juridique. D'autres villes ont vu apparaître, depuis peu, ce service : Clermont Ferrand, Grenoble, la Rochelle, Lyon, Marseille, Montpellier, Rennes. L'expérience est encore limitée.

Sur Bordeaux, Autocomm, association fondée en 2001, composée de 50 adhérents et un salarié, propose ce service avec une flotte de cinq véhicules (clio, zafira, C3, twingo, toyota) acquis sur ses fonds propres et par voie d'emprunt auprès du Crédit Coopératif.

Deux véhicules sont stationnés en parking dédié. Les places sont louées. Les trois autres sont stationnés sur la voie publique à l'intérieur des boulevards.

Les adhérents sont tous, aujourd'hui, des particuliers qui utilisent ce service davantage en fin de semaine ; ce qui laisse des disponibilités en semaine.

Les types d'usages sont répartis de la façon suivante :

- 45% d'usage urbain,
- 35% d'usage polyvalent,
- 10 à 15% d'usage semi utilitaire,
- 5 à 10% d'usage familial.

En prenant l'exemple d'un véhicule 207 HDI, à ce jour, le prix de revient (donc répercuté aux utilisateurs) est de 0,769 € / km sur la base de 8 000 km parcourus par an et par véhicule, s'ajoutant à l'adhésion et à l'abonnement.

Le coût en km / an est ramené à 0,381 € sur la base de 22 000 km / an parcourus.

Sur ces bases tarifaires, un service permanent est assuré et un paiement au km parcouru et au temps passé est facturé à l'adhérent.

Ce dispositif est possible car chaque véhicule est équipé d'un système embarqué qui permet l'accès aux voitures par badge et effectue le relevé kilométrique automatiquement.

Il permet de payer le coût réel d'utilisation, contrairement aux loueurs professionnels qui facturent au forfait.

1. Contexte

Pour atteindre ses objectifs, l'association bordelaise d'auto partage Autocomm, membre de l'association nationale « France Auto Partage » a saisi la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Ville de Bordeaux et l'ADEME.

En 2006, la direction des projets économiques a mis en relation cette association avec l'Union Régionale des SCOP ce qui a débouché sur l'obtention d'un financement du Fonds Social Européen (mesure 10B), et a mis en avant son activité à travers les actions de communication de la Communauté urbaine de Bordeaux (intervention aux Premières Rencontres de l'Economie Sociale et Solidaire le 5 avril 2007).

2. Enjeux pour la Communauté urbaine de Bordeaux

Un tel projet d'auto partage fait sens au regard des priorités définies par la Communauté urbaine :

- C'est une **solution pour développer une mobilité alternative**, basée sur un autre rapport à la voiture et induisant la réduction des pollutions, la libération de places de stationnement en centre ville (actions clairement affichées au PDU et plus récemment dans le plan climat)
- Ce **projet est réaliste**, car déjà expérimenté dans d'autres capitales européennes (Paris, Berlin) ou agglomérations françaises (Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble...)
- Ce **projet est également innovant** car il élargit la palette de services de transport offerts aux collectivités
- Il pourra assurer une liaison avec les pôles intermodaux
- Il pourra répondre à l'attente de chercheurs d'emplois ou de familles nombreuses modestes

3. Description - Action

Autocomm, pour l'année 2007, est encore en association loi 1901.

Un dossier de demande d'aide financière est annexé au présent rapport. Le montant sollicité est de 20 000 € qu'il est proposé d'inscrire au Plan climat, voté le 13 juillet 2007, au titre de la mise en place des actions dès 2007 (chapitre 2.3 : actions orientées vers la promotion d'une politique des déplacements plus économe en énergie).

La Communauté souhaite encourager l'auto partage en accompagnant l'association Autocomm, dont les besoins de financement pour développer son activité nécessitent également le soutien d'autres partenaires comme la ville de Bordeaux, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Ademe qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

A terme l'Association envisage de devenir une Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) et d'être autonome à compter de 2010.

Un partenariat pourra en outre être poursuivi à travers d'autres actions telles que notamment le prêt à Autocomm d'un véhicule électrique ou bi carburant (essence/GPL) à titre expérimental.

De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité Parcub afin de proposer des tarifs spécifiques pour le stationnement des véhicules Autocomm dans ses parcs.

Enfin, il conviendra de réfléchir à une extension de ce projet innovant sur 3 autres centres de grandes villes de la Communauté urbaine de Bordeaux en s'appuyant sur les pôles d'échanges avec le tramway pour le stationnement des véhicules.

Le partenariat communautaire pour les années 2008 et 2009 fera l'objet d'un examen ultérieur en fonction du soutien obtenu de la part des autres partenaires précités, et au vu du résultat de l'année 2007.

La dépense sera imputée au budget principal chapitre 204 – article 2042 – fonction 8330 – CRB D400

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **décider de la mise à disposition d'un véhicule électrique ou bi carburant à titre expérimental, qui fera l'objet d'une convention ultérieure,**
- **accepter le dossier de demande d'aide financière joint aux présentes, au titre du plan climat actions 2007,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 23 NOVEMBRE 2007

M. LAURE CURVALE